

PROJET ASSOCIATIF



Déclaré à la Préfecture de la Lozère
le 12 décembre 1978

(publication au Journal Officiel du 22 décembre 1978)

*Validé par le Conseil d'Administration
en date du 06 juillet 2020*

SOMMAIRE

1. Le mot du Président	page 3
2. Le mot de la Directrice	page 3
3. Préambule	page 4
4. Les fondements et l'histoire de l'association	page 4
5. Les missions et services	page 6
a) La représentation des missions et interactions entre les différents acteurs	page 6
b) Les missions	page 6
6. Valeurs associatives	page 7
7. Contexte	page 8
8. La stratégie	page 8
Annexes	page 9
- Projet de service	
- Projet d'évaluation interne	
- Projet d'évaluation externe	
- Projet de règlement de fonctionnement	
- Convention DSTF	
- Agrément DSTF	
- Convention MASP	
- Arrêté d'autorisation du service mandataire	
- Convention « Clos du Nid »	

1. Le mot du Président



Pierre MOREL A L'HUISSIER

Riche d'une histoire de plus de quarante ans, l'Association Tutélaire de Lozère déploie ses valeurs et son expertise au service des plus vulnérables.

Au cours de ces décennies, l'Association a connu nombre de réformes majeures, s'est inscrite dans des politiques publiques contemporaines, plus favorables à la promotion des droits des usagers.

L'adoption de ce projet associatif par l'Assemblée Générale du 26 juin 2020, inscrit l'ATL au cœur de la stratégie territoriale.

Il nous engage et nous oblige sur le chemin de l'exemplarité en faveur de nos aînés et des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

2. Le mot de la Directrice



Isabelle BUISSON

L'Association Tutélaire de Lozère, forte de son expérience, opère sa transformation, au rythme de l'évolution des politiques publiques.

La mobilisation de l'équipe, au service de ce projet associatif, s'incarne dans un projet de services résolument tourné vers l'avenir : une vision des mesures de protection sous l'angle « capacitaire » des personnes, la promotion de leur participation, le soutien aux familles et, désormais, la formation,...

Pour conduire activement ces projets, l'ATL s'inscrit dans des synergies territoriales et des dynamiques institutionnelles contemporaines, garanties de la qualité des prestations qu'elle dispense.

3. Préambule

Le projet associatif est un document qui expose le positionnement et la stratégie associative. Il permet de définir les valeurs de l'association, ses objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il présente les missions de l'association et des services qu'elle administre.

Le projet associatif traduit les grands axes de sa stratégie, permettant d'assurer la cohérence et les synergies entre les différents acteurs de l'association : élus, professionnels, usagers et partenaires.

Le projet associatif est le moyen de tracer l'histoire de l'association, afin d'en dégager le sens, mais aussi de fixer les objectifs partagés s'appuyant sur les documents de référence : Statuts renouvelés ; Projet de Service ; Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM) ; Règlement de Fonctionnement.

Il est aussi un support de communication en direction de l'Autorité Judiciaire et de l'Autorité de Tarification et de Contrôle et des partenaires.

4. Les fondements et l'histoire de l'association

L'association, personne morale gestionnaire, est issue dans la fin des années 1970, de la volonté de parents membres de l'ADAPEI Lozère, soucieux du devenir de leurs enfants devenus majeurs.

L'ATL est affiliée, au plan national, à l'Unapei, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 août 1963.

Conformément à ses Statuts renouvelés en 2019, le Conseil d'Administration de l'ATL se compose majoritairement de parents d'enfants, ou de proches, en situation de handicap, confortant son statut d'association familiale. Le Président ou les Vice-Présidents doivent être parents (ascendants, descendants, collatéraux) ou proches d'une personne en situation de handicap.

L'association s'attache à défendre des valeurs humanistes et met l'accent sur la protection de la personne et de ses biens, dans le respect de ses capacités, en favorisant autant que possible, l'auto-détermination.

L'Association Tutélaire de Lozère a été déclarée en Préfecture le 12 décembre 1978 (publication au Journal Officiel du 22 décembre 1978). L'association est créée par des parents d'enfants en situation de handicap membre de l'ADAPEI Lozère.

Jusqu'en 1983, l'ATL prend en charge l'exercice exclusif de mesures de protection de quelques personnes, et œuvre à faire reconnaître l'activité tutélaire de l'Association.

En 1984, l'ATL signe avec la DDASS une convention l'habilitant à exercer les mesures de protection déléguées à l'Etat, qui permettra alors, d'amorcer un important processus de développement et de professionnalisation, avec l'embauche de personnel salarié dont un directeur.

En 1987, un service de tutelles aux prestations sociales est créé à la demande de magistrats. C'est à cette époque que l'activité de l'association croît fortement et recrute à nouveau pour répondre à cette demande.

En 1990, l'ATI (Association Tutélaire des Inadaptés) change de dénomination et devient l'ATL (Association Tutélaire de Lozère) afin de s'adapter à l'évolution de la société et aux enjeux contemporains.

En 2007, l'association initie un dispositif de soutien aux tuteurs familiaux, animé par un agent d'accompagnement social et conçoit une communication adaptée sur les mesures de protection en Lozère.

En 2008, dans le cadre d'un appel à projet, l'ATL est habilitée par le Conseil Général de la Lozère, à exercer les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Au 1^{er} janvier 2009, l'ATL devient un service médico-social, conformément à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, avec l'exigence de se doter de tous les outils, de promotion du Droit des Usagers. Cinq postes de Mandataires à la Protection des Majeurs (MJPM) et 1 poste de chef de service sont attribués.

Le 02/04/2010, le Dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux (DSTF) fait l'objet d'un agrément par Monsieur le Procureur de la République.

Le service MJPM géré par l'Association Tutélaire de Lozère est autorisé par arrêté n°2010-314-0007 du 10 novembre 2010.

En 2014, l'ATL déménage dans les locaux actuels : 1, avenue du Père Coudrin à Mende, qu'elle achètera en 2020.

En 2016, le projet de service 2016-2021 de l'Association Tutélaire de Lozère s'engage dans la création d'un organisme de formation de proximité.

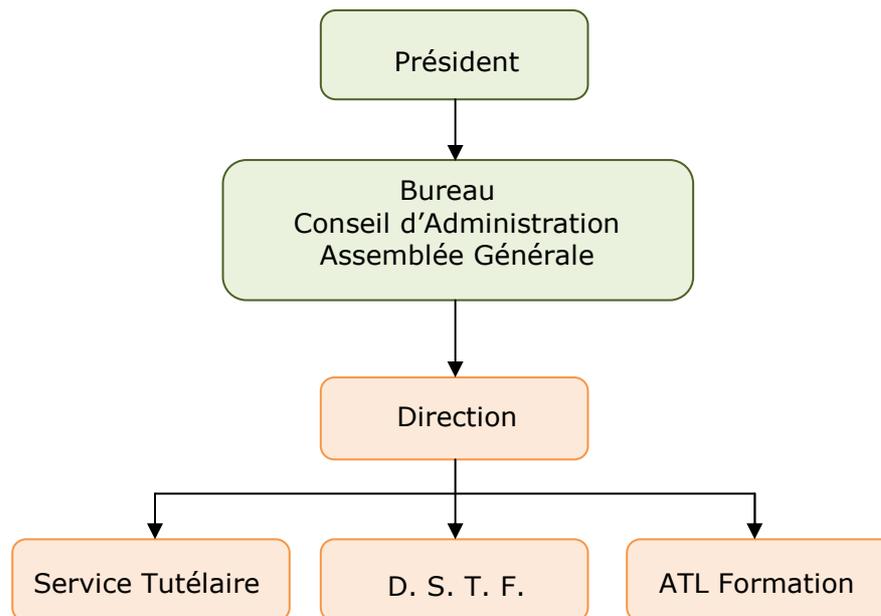
En 2019, « **ATL Formation** » voit le jour, comprenant une directrice, un responsable pédagogique et un personnel administratif. Cette même année, « ATL Formation » obtient le label qualité DATADOCK.

Cet organisme de formation a pour objectif de concevoir et d'animer des actions de formation dans le champ médico-social, en direction des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, des usagers (personnes âgées et/ou en situation de handicap, des aidants familiaux, des collectivités territoriales, des entreprises du département de la Lozère,...

5. Les missions et services

a) La représentation des missions et interactions entre les différents acteurs

ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE



b) Les missions

Les missions de l'Association Tutélaire de Lozère sont précisées dans le cadre des Statuts de l'association, réactualisés en décembre 2019. Elles s'inscrivent dans une stratégie de transformation de l'offre médico-sociale.

- ↳ Assurer l'exercice de toute mesure de protection de personnes en situation de handicap, dont une altération, des facultés mentales ou physiques sont de nature à empêcher l'expression de la volonté et les mettent dans l'impossibilité de pourvoir seuls, à leurs intérêts.
- ↳ Assurer plus généralement toutes fonctions de protection, notamment en application des dispositions du Titre XI du Code Civil, et de toutes dispositions législatives et réglementaires.
- ↳ Exercer tous mandats, au profit de personnes dont la santé et la sécurité sont menacés par les difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs ressources et à assurer leur sécurité, notamment dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code de la Santé Publique.

- ↳ Créer, exercer, organiser, participer à la gestion de services relevant du secteur social et médico-social et/ou de tout autre service, groupement, organisation non lucratifs, dont l'objet sera jugé conforme aux valeurs de l'association. Il en résulte d'une part, la gestion d'un organisme de formation, intitulé *ATL Formation*, ayant vocation à dispenser des actions de formation dans le domaine du handicap, à titre commercial, et d'autre part la gestion d'un Dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux (DSTF).
- ↳ Lutter contre les discriminations, notamment en exerçant les actions en justice qui naissent de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 en faveur de la victime d'une discrimination.

L'Association est affiliée à l'Unapei dont elle partage les valeurs.

En matière de Protection Juridique et Sociale, l'ATL exerce des missions :

- de service mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs (tutelle, curatelle, mandat spéciaux),
- de mandats de protections futures,
- de mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ),
- de mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP),
- d'Administration Ad'Hoc des mineurs au civil et au pénal, et des majeurs,
- de Mandataire Judiciaire dans le cadre de procédures de rétablissement personnel,
- de soutien et d'informations aux tuteurs familiaux (DSTF), (dans le cadre de conventions annuelles et non pérennes avec l'Etat).

6. Valeurs associatives

Dans une philosophie où l'esprit associatif et les relations humaines, la reconnaissance et le respect des personnes président aux stratégies et aux méthodes, l'Association Tutélaire de Lozère développe une politique fondée sur les valeurs suivantes :

- La reconnaissance de la personne protégée, accompagnée ou vulnérable comme **citoyenne à part entière, personne ordinaire mais aussi, singulière, et sujet de droit.**
- L'acceptation et l'écoute de chaque personne dans **sa richesse et sa complexité**, sans préjugé, quelles que soient sa situation, ses difficultés, ses croyances,...
- La protection des personnes accompagnées, dans le respect de leurs opinions, de l'expression de leur volonté dans leur environnement familial, affectif et social, en observant des règles strictes de **confidentialité.**

- **Le respect des choix** des personnes protégées ou accompagnées et de **leurs libertés fondamentales**, dans la limite des décisions de justice prononcées.
- L'esprit de **solidarité et de soutien** entre toutes les parties prenantes de l'association.
- **Le dialogue, le débat**, comme source de progression et gage de transparence.
- La qualité du service rendu par la **recherche systématique de l'intérêt de l'utilisateur** des services.
- Le questionnement éthique continu, comme fondement des mesures de protection et d'accompagnement.

7. Contexte

Le Conseil d'Administration considérant l'évolution du contexte médico-social et du périmètre territorial, conscient de la fragilité que représente la taille de l'association et la mono-activité, a mené une étude stratégique pour :

- ↳ Optimiser ses moyens et promouvoir le Droit des Usagers en identifiant les opportunités qu'offre le territoire, en termes de **mutualisations et de développement de partenariats**.
- ↳ Evaluer ses forces et faiblesses, pour construire un projet de service visant à **développer des prestations adaptées et évolutives, à visée inclusive**.

8. La stratégie

- ↳ Consolider, pérenniser et développer le Conseil d'Administration.
- ↳ Conforter les synergies avec les partenaires institutionnels : Interfédération, Unapei, Tribunal Judiciaire, DDCSPP, DTARS, DSD, GCSMS, Association « Le Clos du Nid », GHT,...
- ↳ Poursuivre l'évaluation de la qualité des prestations.
- ↳ Mettre en place une politique de communication volontaire.
- ↳ Développer le dialogue social.
- ↳ Optimiser les ressources et maîtriser l'activité.
- ↳ Diversifier les activités, pour répondre aux besoins contemporains, à visée inclusive.

ANNEXES